



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
GROUPE ORANGE

COMPLEMENTAIRE SANTE FONCTIONNAIRES

Pour la mise en place du contrat collectif

La négociation s'est terminée le 15 décembre 2014, mais le projet d'accord ne sera soumis à signature qu'après son passage en CCUES le 3 février 2015.

Vers un contrat collectif santé obligatoire des janvier 2017

L'entreprise accepte enfin d'inscrire dans le projet d'accord l'ouverture de négociation pour la mise en place d'un contrat collectif santé obligatoire au 1er janvier 2017.

Pour cela,

- ✚ Elle s'engage à agir dès 2015 auprès des autorités compétentes pour faire évoluer la loi en ce sens.
- ✚ Elle crée un groupe de travail préparatoire à la négociation dès le 1er trimestre 2015 pour étudier toutes les conditions de mise en place d'un régime collectif santé.



Dès le 1er janvier 2015, versement d'une aide financière dont la progressivité a été réduite de 3 à 2ans:

- Pour 2015 : **300 €** annuel brut versé mensuellement soit **25 €** brut
- Pour 2016 : **450 €** annuel brut versé mensuellement soit **37,5 €** brut

Malgré cette avancée, le montant n'est pas à la hauteur d'une participation équivalente à 60 % de la moyenne de cotisation des fonctionnaires à la complémentaire santé. L'entreprise a pris comme référence la somme moyenne qu'elle dépense pour un ACO soit 652 € toutes charges comprises (*équivalent de 450 € brut pour le fonctionnaire en moyenne*).

Un nouvel engagement sur la Prévoyance

L'entreprise s'engage, à l'issue de la mise en place d'un régime collectif de complémentaire santé, à **ouvrir également une négociation** sur une aide au financement de la prévoyance.



La véritable équité, c'est le contrat collectif !

Retrouvez ce tract et nos informations CFDT sur Intr@noo / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet:

<http://cfdt-ftorange.fr>

<http://www.facebook.com/dsccfdt.orange>

http://twitter.com/CFDT_FTOrange



Avec notre Webzine, retrouvez le point de vue CFDT sur l'actualité d'Orange
Inscrivez-vous ! contact@cfdt-orange.fr